

INSTRUCTIONS AUX ÉTUDIANTS DE LICENCE PROFESSIONNELLE

**Dossier complet** (dossier d'inscription + pièces demandées dont impérativement le justificatif de l'employeur (attestation d'embauche ou contrat), **à envoyer à partir du 7 juillet 2021** à :

**IUT de Nantes – Service de la Scolarité - 2 Avenue du Professeur Jean Rouxel - BP 539 - 44475 Carquefou Cedex**

Si vous étiez salarié (hors job d'été) ou demandeur d'emploi en 2020/2021, contactez en parallèle de votre inscription le service de la formation continue : [fcitutnantes@univ-nantes.fr](mailto:fcitutnantes@univ-nantes.fr)

**PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION - Le dossier est à fournir, complet, photocopies faites.**

1	Le dossier d'inscription <b>complété, daté et signé</b> (fichier en ligne)
2	Une <b>photographie</b> récente (moins de 2 mois), au format carte d'identité + autorisation d'utilisation de la photographie.
3	L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) – Les apprentis sont concernés par la CVEC. Les étudiants inscrits en formation continue financée (contrat de professionnalisation) ne sont pas concernés par la CVEC. A télécharger sur le site : <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>
4	Une <b>copie</b> de votre <b>carte d'identité</b> ou du livret de famille.
5	Une <b>copie</b> de votre certificat de participation à la <b>Journée Défense et Citoyenneté (JDC)</b>
6	Une <b>copie du diplôme obtenu</b> (DEUG, DUT, BTS), à défaut le relevé de notes si le diplôme ne vous a pas encore été délivré, ainsi qu'un <b>document</b> faisant apparaître votre <b>numéro INE</b> ou BEA (copie du relevé de notes du baccalauréat).
7	Une <b>copie du contrat</b> de professionnalisation, du contrat d'apprentissage ou du document « <b>attestation d'embauche</b> » (modèle IUT) signée par l'entreprise. Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation n'ouvrent pas droit aux bourses.
8	N° d'étudiant si vous êtes déjà étudiant à l'Université de Nantes (figurant sur votre carte d'étudiant). Photocopie de votre carte d'étudiant ou numéro d'étudiant à indiquer sur le dossier d'inscription.

Votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité vous seront remis à la rentrée par le secrétariat de votre formation. Pour les étudiants qui étaient déjà inscrits à l'Université de Nantes en 2020/2021, vous éditez votre certificat de scolarité depuis votre espace Intranet après votre inscription et la carte reste valide.

Consulter le tableau des dates de rentrées en ligne sur le site de l'IUT :

<https://iutnantes.univ-nantes.fr/admissions/inscriptions/>